

Charte éthique



Version V1.0 du 13/02/2025

Date de révision	Objet de la révision	Document validé par
04/04/2024	Création	Comité RSE/COMEX

Sommaire

Sommaire	2
Préambule	3
Composition de la charte éthique	3
Objectif et destinataires	3
Mise en œuvre	3
Respect des obligations légales et réglementaires	3
Conformité à la législation	3
Sincérité des informations comptables et financières	4
Respect des personnes	4
Relations avec nos partenaires	4
Relations avec nos clients	4
Collaboration avec nos fournisseurs	5
Prévention de la corruption	5
Cadeaux et avantages	5
La protection de nos actifs	6
Responsabilité environnementale	6
Procédure de recueil des signalements	6
A propos de Provexi	7

Préambule

Composition de la charte éthique

L'éthique de Provexi s'exprime à travers des principes fondamentaux conçus pour guider les comportements professionnels de tous ses collaborateurs. L'intégrité, l'éthique, la responsabilité sociale, la loyauté et la transparence sont des principes intrinsèques qui s'alignent sur les valeurs de l'entreprise : professionnalisme, coopération et respect.

La présente charte éthique reflète notre engagement envers le respect des individus, ainsi que nos responsabilités envers nos partenaires commerciaux et nos autres parties prenantes.

Dans cet esprit, notre entreprise s'engage à fournir un cadre propice qui encourage et soutient les individus dans l'observation stricte des lois et réglementations en vigueur. En intégrant cette valeur essentielle dans notre culture d'entreprise, nous créons un lieu de travail où le respect des réglementations est non seulement attendu, mais également favorisé à chaque niveau de l'organisation.

Objectif et destinataires

Cette charte n'a pas pour objectif d'être exhaustive, mais plutôt de servir de guide de conduite pour l'ensemble des collaborateurs de Provexi. Il est important de souligner que cette charte ne doit en aucun cas contourner ou entrer en contradiction avec les dispositions législatives, réglementaires et statutaires qui s'appliquent à Provexi. De plus, il est essentiel de noter que la recherche de performance ne peut en aucun cas justifier des comportements contraires aux principes énoncés dans cette charte éthique.

Mise en œuvre

En ce qui concerne la mise en œuvre, cette charte sera largement diffusée parmi les collaborateurs, permettant à chacun de s'en familiariser et de l'appliquer dans le cadre de ses activités professionnelles respectives. Il incombe également à l'ensemble des directeurs, des responsables de service et des managers de veiller à la diffusion, à la compréhension et à l'application de cette charte par l'ensemble des collaborateurs de Provexi.

Il est impératif que chaque individu assume la responsabilité du respect des lois, des règlements en vigueur, ainsi que des politiques, des normes et des principes de Provexi. Cette responsabilité constitue un engagement collectif, nécessitant la participation active de tous les membres de notre organisation.

Respect des obligations légales et réglementaires

Conformité à la législation

Afin d'assurer une conformité constante avec les législations qui lui sont applicables, Provexi veille à l'évolution des normes en vigueur. Dans le cadre des activités de l'entreprise, une attention particulière est portée à l'adéquation permanente entre les réglementations et les objectifs, stratégies et projets définis au sein de l'entreprise. Aucune direction donnée ne doit être susceptible d'engager des comportements illicites.

De plus, chaque collaborateur s'engage à agir en conformité avec la réglementation et ne déroge à aucune norme opposable. Il s'engage également à ne promouvoir aucun comportement prohibé auprès d'autres collaborateurs.

Sincérité des informations comptables et financières

Provexi attache une importance primordiale à la sincérité des informations comptables et financières. Nous nous engageons à fournir, dans les délais impartis, des rapports transparents, exacts et complets, reflétant fidèlement la situation financière de l'entreprise. Cette démarche repose sur notre volonté de garantir la confiance de nos parties prenantes, incluant nos sociétaires, nos partenaires commerciaux et les autorités de contrôle, envers la gestion financière et comptable de Provexi.

Respect des personnes

Le respect des personnes est un principe fondamental chez Provexi. Chaque collaborateur a la responsabilité de traiter ses collègues, partenaires commerciaux et toutes les parties prenantes avec équité¹, dignité et considération. Nous accordons une grande valeur à la diversité, encourageons un environnement inclusif et condamnons fermement toute forme de discrimination ou de harcèlement.

La qualité de vie au travail des collaborateurs est au cœur de la stratégie de Provexi, soulignant notre engagement pour un environnement professionnel où chacun se sent respecté et soutenu. Nous aspirons à renforcer la collaboration au sein de notre communauté professionnelle en favorisant des relations positives et constructives ainsi qu'un climat propice à la réussite collective.

Relations avec nos partenaires

Les relations de Provexi avec ses partenaires se caractérisent par un engagement de loyauté, d'équité ainsi que de respect des principes de la concurrence et des engagements pris avec nos partenaires commerciaux.

Relations avec nos clients

Conformément aux obligations légales des parties contractantes, Provexi honore les termes convenus dans les contrats et accords commerciaux conclus.

Plaçant les besoins, les attentes et la satisfaction de ses clients au centre de ses activités, Provexi se distingue par des prestations de services de qualité, répondant à un haut niveau d'exigences. Cette approche privilégie la mutualisation et la co-construction des produits en étroite collaboration avec les clients, renforçant ainsi la création de relations de confiance et durables. Fondée sur une stratégie gagnant-gagnant, cette approche favorise une réciprocité

¹ L'équité consiste à traiter toutes les parties prenantes de manière juste et égale, en prenant en compte leurs besoins, leurs particularités et leurs droits spécifiques. Cela vise à garantir des opportunités et des traitements justes pour toutes les parties prenantes, sans discrimination ni favoritisme.

et des intérêts communs, établissant ainsi des bases solides pour une collaboration fructueuse.

Collaboration avec nos fournisseurs

Provexi s'engage fermement à traiter ses fournisseurs et ses sous-traitants de manière loyale². En retour, Provexi espère bénéficier d'un même traitement loyal et éthique. Pour formaliser cet engagement, Provexi est en train de rédiger une charte sur les « achats responsables ». Cette charte vise à intégrer de manière complète les critères sociaux et environnementaux dans sa politique d'achats, exprimant ainsi clairement les attentes de Provexi envers ses fournisseurs et sous-traitants. En plus de communiquer nos engagements envers nos partenaires, cette charte permettra de répondre aux attentes croissantes de nos parties prenantes en matière de développement durable.

Dans cet esprit, chaque collaborateur de Provexi est chargé de sélectionner ses partenaires de manière objective, en évitant tout favoritisme ou discrimination.

Prévention de la corruption

La corruption constitue une infraction sujette à des sanctions civiles et pénales. Provexi rejette catégoriquement toute forme de corruption. Ainsi, les collaborateurs de Provexi impliqués dans des transactions avec des tiers ont strictement l'interdiction de recourir à des actes de corruption, que ce soit de manière active ou passive³.

Il est ainsi formellement interdit à ces collaborateurs de solliciter ou d'accepter tout avantage de la part d'un tiers en échange de l'accomplissement, du non-accomplissement ou du report d'un acte relevant de ses fonctions, ou de l'abus de son influence, réelle ou présumée.

De même, ces collaborateurs s'engagent à ne solliciter aucun cadeau, faveur, invitation ou avantage personnel de la part de personnes ou d'organisations avec lesquelles ils ont eu, actuellement, ou pourrait avoir des relations d'affaires. Leurs relations ne doivent en aucun cas influencer ou donner l'apparence d'influencer l'impartialité avec laquelle ils exercent leurs fonctions, et ne doivent pas être perçues comme des récompenses liées à leurs activités.

Aucun collaborateur n'est autorisé à exercer une influence à but frauduleux sur un représentant de toute autorité de contrôle ou de certification agissant sur le périmètre de Provexi.

Cadeaux et avantages

En ce qui concerne les cadeaux ou avantages, les collaborateurs de Provexi peuvent les accepter ou les offrir, à condition que leur nature et leur valeur soient considérées comme courantes et raisonnables. Tout collaborateur qui souhaite offrir des cadeaux ou avantages,

² Au sens de l'ISO26000, la loyauté des pratiques se réfère à la conduite éthique des transactions entre organisations. Intégrée à la RSE, la loyauté concerne la manière dont une organisation utilise ses relations avec d'autres entités pour favoriser des résultats positifs. Assurer une posture exemplaire et promouvoir l'adoption de pratiques RSE au sein de son réseau d'influence contribue à l'atteinte de résultats positifs.

³ On parle de corruption active pour les agissements du corrupteur, c'est-à-dire la personne à l'initiative de la corruption proposant, offrant ou donnant quelque chose afin d'obtenir un avantage indu. On parle de corruption passive pour les agissements du corrompu, c'est-à-dire la personne accomplissant, différant ou n'accomplissant pas un acte en échange d'une contrepartie qu'elle sollicite ou accepte.

ou qui en reçoit, est tenu d'en informer sa hiérarchie dans un souci de limitation et de transparence.

La protection de nos actifs

Il incombe à chaque collaborateur de veiller à la préservation des actifs de Provexi et de s'abstenir de porter atteinte aux locaux, moyens matériels et systèmes d'information.

Les actifs englobent divers éléments tels que les brevets, les marques, les savoir-faire, les listes de clients, de sous-traitants ou de fournisseurs, les informations relatives aux marchés, les pratiques techniques ou commerciales, les offres commerciales et les études techniques, et plus généralement toutes les données ou informations auxquelles les collaborateurs ont accès dans l'exercice de leurs fonctions.

En parallèle, dans le cadre de ses activités, Provexi s'engage à faire respecter la confidentialité concernant l'utilisation des données, des informations, du savoir-faire, des droits de propriété intellectuelle et industrielle, ainsi que du secret des affaires.

Toujours dans cette optique, les collaborateurs sont tenus d'utiliser les actifs de Provexi à des fins professionnelles et licites. Le nom de l'entreprise ne peut en aucun cas être employé par un collaborateur à des fins personnelles. De plus, aucun collaborateur n'est autorisé à parler au nom et pour le compte de l'entreprise sans une autorisation explicite de la Direction.

Responsabilité environnementale

Provexi s'engage pleinement à prendre en compte les préoccupations de responsabilité environnementale dans toutes ses actions. Reconnaissant l'impact de ses activités sur l'environnement, Provexi s'efforce de le minimiser autant que possible. La sensibilisation aux gestes écoresponsables est encouragée et promue parmi ses collaborateurs. Par ailleurs, Provexi cherche activement à réduire la consommation de ressources à l'échelle de l'entreprise. En 2023, une démarche de Bilan Carbone® a été lancée pour évaluer les émissions de gaz à effet de serre des catégories 1 à 6, et une feuille de route visant à réduire ces impacts est en cours de préparation.

Procédure de recueil des signalements

Provexi travaille actuellement sur sa procédure de signalement afin que celle-ci soit facilement accessible, confidentialisée et qu'elle établisse des garanties pour la protection des personnes qui signalent de bonne foi des actes répréhensibles.

A propos de Provexi

Depuis sa création en 2003, Provexi accompagne les propriétaires et gestionnaires de grands parcs immobiliers autour de la gestion technique de leur patrimoine.

Provexi propose des services sur mesure, composés d'outils informatiques et de prestations de services tels que l'intégration et la fiabilisation des données, permettant de faciliter la maîtrise des risques et le pilotage des patrimoines immobiliers.

Provexi couvre un large éventail de thématiques, allant des domaines de conformité réglementaire à la gestion des critères ESG, en passant par les prévisionnels de travaux (PPAT). Son domaine d'activité tend à s'orienter de plus en plus vers les critères ESG, illustrant ainsi l'intégration croissante du développement durable dans ses activités immobilières et ouvrant la voie à une forte convergence entre sa démarche RSE et son métier.

Labellisée LUCIE 26000 depuis 2015, Provexi cherche à s'améliorer continuellement en réduisant autant que possible l'impact de ses activités sur ses parties prenantes et sur l'environnement.

Enfin 2019, Provexi a opté pour un nouveau modèle de structure actionnariale et de gouvernance, celui de la SCOP. Désormais, l'ensemble de la société est détenue par ses collaborateurs-sociétaires permettant une gouvernance plus transparente et démocratique fondée sur la confiance et l'intelligence collective.